



Metz, le 11 juin 2021

Lettre à tous les agents de la collectivité

C'est grâce à l'action commune des 3 organisations syndicales **CFDT, FO et SUD** que le nouveau régime indemnitaire sera adopté en septembre 2021.

Rappel des faits :

Le régime indemnitaire devait être abordé lors du comité technique du 4 mai 2021. Suite à un mail du DRHLS aux 4 organisations syndicales **CGC, CFDT, FO et SUD** indiquant que ce point était retiré sans aucune explication. **CFDT, FO et SUD** ont décidé de boycotter cette réunion.

Nous avons interpellé le DGS pour avoir des explications. Cette demande a été entendue et il nous a reçu le 4 juin dernier pour nous informer que le point sur le RI serait remis à l'ordre du jour du CT du 10 juin. Lors de ce comité le Président a acté le principe d'un nouveau RI qui a comme objectif de régler les inégalités entre les catégories, avec un focus particulier sur la catégorie C et la filière sociale, filières très sollicitées en cette période de crise sanitaire.

Les montants des différentes augmentations vous seront communiqués ultérieurement avec un début de revalorisation au 1er septembre 2021.

C'est grâce à notre mobilisation que ce nouveau régime indemnitaire sera mis en place. Nous nous engageons à continuer les discussions sur le RI avec le Président actuel ou, avec un ou une autre suite aux élections départementales.

Bel été à vous,

Vos représentantes et représentants CFDT, FO et SUD